L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE, 1er AVRIL 1888.

PETITES ANNONCES.

COUVERTURES nettoyées par le procé dé du soufre—Larrieu & Mandot.—Etablissement de teinture et de dégraissage à vapeur de Bontemps, 184 1[2 rue Poydras et 64 Royale. 1eravril—1f

A. B. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000. 29 déc—6m

DEMANDES.

ON demande—Une bonne nourrice blanche recommandable. S'adresser 338 rue St-André, de 11 h. a. m. à 1 h p. m. 1a —1f

ON demande—Une cuisinière blanche parlant le français, d'un certain âge, avec bonne référence. S'adresser No 314 St Charles, coin Clio. 1er avril—3f

ON demande—Immédiatement, 6 jeunes filles et 6 jeunes garçons, de 12 à 15 ans, comme apprentis décorateurs. S'adresser à "Louisiana Porcelain Works", No 180 rue du Canal. 31mars—2f

A LOUER.

A LOUER—La Boulangerie avec deux fours No 128 rue Main, très bien située et en bon état, à un prix modéré. Pour les conditions, s'adresser No 41 Nord Remparts. 31mars—15f.

MAISON à louer—Encoignure Dumaine et Bourgogne avec installation de comptoir et étagères pour grocerie ou magasin. S'adresser No 137 rue St. Pierre. 24mars—1m.

A VENDRE.

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) délivrée sur voie de garage de chemins de fer.) E. COURRIBET, Encoignure Magnolia et Joséphine. 4 mars—1m

ANNONCES POLITIQUES.

TICKET REPUBLICAIN.

GOUVERNEUR, H. C. WARMOTH, de Plaquemines.

LIEUTENANT GOUVERNEUR, ANDR W HERO, JR., d'Orléans.

SECRÉTAIRE D'ÉTAT, JOHN F. PATTY, de Ste-Marie.

TRÉSORIER, B. F. FLANDERS, de Lafayette.

AVOCAT GENERAL, ROBERT RAY, de Ouachita.

AUDITEUR, JAMES FORSYTHE, de Catahoula.

Election 17 avril 1888.

Attendu que le parti républicain s'est voué à l'éducation de tout le peuple et est en faveur de toutes les tentatives qui pourront être faites pour placer l'instruction sur une base solide dans l'Etat de la Louisiane;

Attendu que la place de surintendant de l'instruction publique n'a pas de caractère politique;

Attendu que dans la personne de l'Hon. Joseph A. Breaux de la paroisse Ibérie, nous reconnaissons un ami dévoué des intérêts de l'éducation en Louisiane, un conservateur à vues larges et libérales dont l'honnêteté, l'intégrité et la haute compétence ne sont contestées par personne, et dont l'élection assurera, par suite d'une justice égale, l'extirpation de l'ignorance dans toutes les classes, en dehors des questions de race, de couleur ou de servitude antérieure.

Résolu que nous engageons les électeurs républicains de cet Etat à accorder leurs suffrages à l'Hon. Jos. A. Breaux pour la place de surintendant de l'instruction publique.

PLATEFORME.

Nous, les représentants du parti républicain en Louisiane, réunis en Convention, déclarons que les résolutions suivantes sont l'énoncé des principes cardinaux du parti républicain de cet Etat.

Nous attestons notre dévouement aux doctrines essentielles et consacrées par le temps du républicanisme telles qu'elles sont énoncées dans la plateforme nationale du parti, réuni en Convention à Chicago, en juillet 1884, persuadés que l'exécution impartiale et la mise en vigueur de cette plateforme assurera efficacement le maintien des institutions libres et libérales et du gouvernement populaire.

Nous condamnons les tendances au commerce libre de l'administration du Président Cleveland et l'organisation de la Chambre des Représentants à Washington qui a nommé pour speaker un champion du libre échange lequel a composé le comité des voies et moyens de manière à mettre en péril toutes les industries protégées du pays et notamment celles de notre Etat—le sucre et le riz. Nous voyons avec étonnement nos représentants au Congrès voter pour l'organisation que nous condamnons.

Nous n'avons pas vu avec moins de surprise LA DERNIÈRE CONVENTION DÉMOCRATIQUE à Baton Rouge ignorer entièrement la question de protection pour nos industries, et, par sa cordiale adhésion au Président Cleveland, donner la preuve manifeste de sa sympathie pour les tendances pernicieuses de son administration, si dangereuses pour la prospérité de notre Etat bien aimé et du peuple.

Croyant qu'il est du devoir du gouvernement national et du gouvernement d'Etat de favoriser et de protéger les intérêts agricoles et manufacturiers ainsi que les industries de l'Etat, nous nous engageons à faire tous nos efforts pour obtenir une législation qui sauvegarde le principe américain de la protection pour toutes nos industries, en dehors de toute considération de temps, de place ou de localité, dans le but d'assurer au travail et au capital leurs droits et leurs privilèges et de les protéger contre la concurrence et l'intervention étrangère.

Nous dénonçons comme en complète contradiction avec l'esprit et l'essence des quatorzième et quinzième amendements à la Constitution des Etats-Unis les mesures de proscriptions adoptées par le gouvernement d'Etat dans les affaires politiques dans la mise en vigueur d'une loi d'élection corruptrice dans le but avéré de priver de leurs droits de libres citoyens américains.

Nous nous portons comme garants de l'adoption par le parti républicain d'une administration économique; nous condamnons le système en vertu duquel le parti démocratique entasse dette sur dette en faisant voter par le corps législatif des allocations illégales, injustes, hors de toute proportion avec les revenus de l'Etat.

Nous approuvons et acceptons le règlement de la Dette d'Etat, tel qu'il a été prévu par la Constitution de l'Etat et déclarons que le revenu provenant de la taxe levée pour le paiement de l'intérêt annuel de la dette sera religieusement appliqué au but pour lequel il a été imposé et que la somme qui dépassera le montant requis, sera mise de côté et servira de fonds d'amortissement pour le rachat des bons d'Etat.

Nous insistons sur le maintien et la protection de nos levées publiques dans toute l'étendue de l'Etat et nous nous engageons à consacrer autant des fonds publics qu'il sera nécessaire pour atteindre ce résultat, de telle sorte que notre population soit toujours protégée contre les inondations du Mississipi et de ses tributaires.

Nous approuvons la loi du Congrès qui alloue la somme de $15,000, chaque année, pour l'entretien des Stations d'agriculture dans les différents Etats. Nous recommandons la somme nécessaire pour la législature d'Etat d'y ajouter la somme nécessaire pour atteindre le but requis, de façon à nous assurer les meilleurs méthodes de culture de nos différents produits.

Nous applaudissons à l'engagement pris cordialement et les efforts faits par le parti républicain, pour l'éducation populaire sur une base solide et durable, et nous requérons vivement nos représentants au Congrès de ne rien épargner pour obtenir l'adoption du Bill d'instruction de Blair.

Nous appelons de grand cœur l'immigration dans notre Etat, mais nous condamnons l'importation des travailleurs liés par un contrat, ce qui tend à abaisser les salaires des natifs et à priver ces derniers d'un emploi qu'ils occupaient autrement.

Nous condamnons l'usage du labeur des "convicts" en dehors des travaux publics, et nous demandons qu'on ne le mette pas en concurrence avec le travail libre.

Le parti républicain est le parti des travailleurs et cherche avant tout, à protéger le labeur de ces derniers contre la concurrence du travail des esclaves, des peons, des ouvriers européens engagés à travailler au rabais. Pour arriver à ce but, nous voulons qu'on lève des droits sur leurs produits, de façon que le travail américain reçoive toujours une ample compensation.

Nous déplorons les grèves comme funestes et produisant l'anarchie; nous recommandons l'arbitrage comme le moyen de conciliation qui doit être employé chez toute nation civilisée, pour ajuster les différends entre les patrons et les ouvriers.

Nous invitons nos concitoyens de la Louisiane, sans distinction de parti, à coopérer avec nous au maintien des intérêts sacrés de l'Etat avec lequel nous sommes complètement identifiés et confiants dans l'arrivée au pouvoir du parti républicain, assurés dix mois d'avance, nous assurons à tout homme qui respecte et observe la loi, à toute industrie qui contribue à la prospérité de la Louisiane le juste encouragement que toute communauté s'honore de donner et qui lui assure la paix et le progrès.

16 mars—1 mois

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Camors & Cie., vs Cazaux & Sentilles et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, — No. 7566—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Bernard Barthe à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 21 avril 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet No 60, borné par les rues Chippewa, Fulton, Troisième et Quatrième. Le dit lot est désigné par le No 5 et mesure 32 pieds 2 pouces de face à la rue Fulton et 28 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne du fond et 116 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui divise le dit lot No 5 du lot No 4 et une profondeur de 116 pieds 2 pouces sur l'autre ligne qui divise le lot No 5 du lot No 6; conformément à un plan fait par B. Buisson, voyer, le 5 mars 1882, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville.

Acquis par Bernard Barthe de Otto Manske, le 12 mars 1869 par acte passé pardevant J. Cohn, ancien notaire en cette ville, enregistré au bureau de transfert, livre 93, folio 664.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme la propriété de [illegible] Barthe.

Conditions—[illegible] comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

20 mars—20 27—avril 3 10 17 et 21

Succession de Veuve P. M. Meguerzaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,098—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Numa Lamory, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

30 mars—30 av 6 9

ATTRAIT SANS PRÉCÉDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

[illegible signatures]

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 10 AVRIL 1888.

GROS LOT:

$150,000

AVIS.—Billets $10 seulement

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000 .. de terminaison	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à........		$535,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par, Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous des contrefaçons et des plans anonymes.

PIANOS

—DE—

PLEYEL

—CHEZ—

Louis Grunewald,

18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

Seul agent pour tous les meilleurs

Pianos Américains,

Steinway, Sohmer, Knabe, Behr, Shoninger, Fischer et Pease,

Au plus bas prix, au comptant, ou payables en **Versements mensuels tres faciles.**

MUSIQUE

de tous les principaux éditeurs ainsi que les dernières publications.

S'adresser au magasin de musique d

LOUIS GRUNEWALD,

NLLE-ORLÉANS.

1er oct87—1an

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES

— DE LA —

NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET, PIERRE POUTZ, H. GALLY, D. FATJO, A. SCHREIBER, CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE, JULES TUYES, H. LAROUSSINI, GUS PITOT, J. W. HINCKS.

21 fév '88—1an.

BASILE BARES.

FACTEUR DE PIANOS

84 Rue Royale, N.O.

SEUL AGENT POUR LES

Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

CHEMISES!!

Si, avant tout, vous vous souciez de votre bien-être, achetez vos **Chemises et votre linge de dessous** chez

GUÉBLÉ,

A LA CHEMISERIE PARISIENNE,

Elles sont supérieures à toute autre marque et sont vendues à des prix modérés.

Magasin, No 9 & 11, rue St-Charles

(ci-devant 137 rue du Canal).

Fabrique: No 68 RUE St. LOUIS, NLLE ORLÉANS.

5janv—Dim—Jeu—3m.

SEMENCE DE RIZ!

Semence de riz choix, de la Caroline et du Honduras, vannée et passée au crible.

A vendre par **ERNST & CO.,** Coin Magazine et Julia.

17janv—3m.

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule spiritualiste en maladies et en affaires; il vous dira la place où vous serez le plus chanceux; il guérit les maladies abandonnées par les docteurs; par sympathie, il peut vous débarrasser des tracas de famille. Il importe les meilleures médecines françaises.

Bureau, 216 rue Bourgogne, entre Dumaine et St-Philippe, de 10 heures du matin à 6 heures du soir. 2 jan—1an—

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement : $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: **102 rue de Chartres,** Nouvelle Orléans, Lne. 16nov—

LOUIS FRIGERIO,

OPTICIEN,

161........Rue du Canal........161

Instruments d'opticiens, de voyers, de marins et de mathématiciens.

Il est fait une spécialité de la réparation d'instruments de tous genres. Longues-vues et lorgnons d'opéra, lunettes, binocles, articles pour dessin, etc.

Réparations de montres.

Couteaux de poche, rasoirs, ciseaux.

9oct—1an—Dim Mar—Jeu

AGENCE D'ASSURANCES

Contre les pertes sur les Rivières, les Mers et celles causées par l'incendie.

JAMES PREVOST,

No. 135 rue Gravier, Nlle-Orléans, Lne.

Représente les compagnies suivantes:

Continental Ins. Co., de New York.	
Actif..........	$5,239,981 28
Merchants Ins. Co., de Newark.	
Actif..........	$1,358,891 84
Liberty Ins. Co., de New York.	
Actif..........	$1,000,000 00

8 janv—1 an Dim.

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP,

102........Rue Canal........102

8juin—Dim

Travaux en Fleurs en tous genres, aux plus bas prix.

C. W. EICHLING, FLEURISTE.

279........RUE DECATUR........279

21 avril—1 an Près le Marché Français

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et aux propriétaires de terre dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de racheter de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON, Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.

CHAS. CAVANAC, Percepteur de taxes d'Etat, District Inférieur. No 302 rue Canal.

oct—

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées dans le Deuxième District.

La bâtisse de valeur à trois étages, couverte en ardoises, en bon état, avec varandah en fer, No 203 rue de Chartres, entre les rues Dumaine et Ste-Anne, à proximité de la cathédrale et du marché français.

Le cottage à deux étages couvert en ardoises, No 301 rue Dumaine, entre les rues Derbigny et Roman.

Un cottage simple No 411 rue des Ursulines, entre les rues Tonti et Rocheblave.

Succession de Mme Emilia Charbonnet, veuve de Joseph Lladó.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans "Division A"—No 22,185.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville—Le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Honorable L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, daté le 23 mars 1888, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 203, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Dumaine, Royale et Ste Anne, mesurant 30 pieds de face à la rue de Chartres, sur 180 pieds de profondeur. Toutes mesures françaises.

Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages, couvertes en ardoises avec vérandah en fer, ayant au rez-de-chaussée une grande chambre qui sert maintenant de pharmacie une petite chambre au fond et un corridor; au second étage, salons doubles, 2 chambres à coucher et galerie derrière; au troisième étage, salon, 2 chambres à coucher, cabinet et galerie derrière. Les dépendances ayant 3 chambres au rez-de-chaussée et trois à l'étage supérieur.

Dans la cour un aquarium, vignes, jardin avec fleurs, lavoir, poulailler, écurie, puits, citernes et lieux d'aisance.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet d'assessement No 311, borné par les rues Ursulines, Hôpital, Tonti et Rocheblave, mesurant 32 pieds de face à la rue Ursulines sur 98 pieds de profondeur et portant le numéro municipal 411 rue des Ursulines.

Les améliorations comprennent un cottage simple ayant 2 chambres, 2 cabinets et galerie derrière cuisine ayant 2 chambres, citerne et lieux d'aisance.

3° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Derbigny, Roman et St-Philippe, désigné comme lot No 16 de l'ilet K, sur un plan de Joseph Pilié, voyer, daté le 15 mars 1832, et sur un autre plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 7 septembre 1880, déposé au bureau de A. Hero Jr., notaire en cette ville comme plan No [illegible]. D'après le dernier plan mentionné, le dit lot mesure, en mesure américaine, 42 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Dumaine, sur 84 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage à deux étages recouvert en ardoises, retiré de la rue, ayant 2 chambres au rez-de-chaussée et deux à l'étage supérieur, citerne et lieux d'aisance. Le bâtiment fait face à la rue appartient au locataire actuel.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance à un et deux ans à partir de la date de l'adjudication, en billets à ordre des acquéreurs garantis par hypothèque, avec toutes les clauses usuelles et conditions et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1888 au dessus ou prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur le lieux sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, Esq. notaire public, aux frais des acquéreurs.

31mars—31—4 21 28 avril—5mai

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme A. M Hennen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,5[illegible]—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Benjamin R. Forman, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

31 mars—31—4 avril

Succession de John Henderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,797—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme C. Henderson, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

28 mars—2—4 avril

Succession de William Woelper.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2[illegible]—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Estelle Gustine, veuve de William Woelper, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

25mars—25 30—3avril

Succession de A. Q. Kennett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,[illegible]—Division B—Attendu que Mme K. Converse a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. Q. Kennett, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

28 mars—2 avril 1 6

Succession de Gustave Patin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,019—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Samuel Patin, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

28mars—2 avril—1. 6 avril

Succession de Dominick R. Messina.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Nos 22,058—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Samuel R. Messina, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

25mars—25, 30, 3 avril—

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph E. Gomes vs ses créanciers—No 23,566—Division D—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Joseph E. Gomes soit convoquée et tenue pardevant John R. Légier, notaire, à son bureau No 58 rue Royale, en cette ville, le SAMEDI, 28ème jour d'avril 1888, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et en attendant, que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que F. B. Thomas, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 19 mars 1888.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

20mars—21 au 28 avril

Rudolph Pigeon vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,124—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Ant. Botte, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

24 mars—24, 28—1er avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Walter S. Smith vs. ses créanciers—No 23,548 Division D—Ordre de Cour—Qu'une session des biens du pétitionnaire Walter S. Smith, individuellement et comme membre de l'ancienne raison sociale de Baer & Smith soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. Zach. Spearing, notaire en cette ville, en son bureau, No 46 rue St. Charles, le LUNDI, deuxième jour d'avril 1888, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'élire un syndic et de voter sur toutes les affaires qui peuvent être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 16 mars 1888.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

20mars—31 au 2 avril

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Jos. Barrangue Jr vs. ses créanciers—No 23,432 Division H—Ordre de Cour—La cession des biens du pétitionnaire, Joseph Barrangue Jr est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le JEUDI, 5me jour d'avril 1888, pour nommer un syndic et voter sur le sujet de cette pétition et sur telles autres demandes qui pourraient être présentées devant la dite réunion; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que George Théard, Esq., avocat, soit et est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 2 mars 1888.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN. Député greffier.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons placements d'argent.

Magasin au coin des rues Tchoupitoulas et Lafayette.

Emplacements de commerce occupés et huit bâtisses coin des rues Deuxième et Liberté.

Succession de John Henderson.

No 15,797—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 30 juin 1887 et du 6 mars 1888, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci après décrites, savoir:

1° Quatre magasins en briques à trois étages Nos 84, 86 et 88 rue Tchoupitoulas et le No 62 de la rue Lafayette, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Lafayette et Girod, désignés comme les terrains Nos. 1, 2, 3 et 6 contigus les uns aux autres et mesurant comme suit:

Les terrains 1, 2 et 3 mesurent chacun 22 pieds 7 1[5 lignes de façade rue Tchoupitoulas, 22 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur à l'arrière sur des profondeurs variant de 70 pieds 2 pouces et 2 lignes de façade et de profondeur rue Lafayette, 71 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne de séparation du terrain 2; 71 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne de séparation du terrain No 3; et 72 pieds 3 pouces sur la ligne de séparation du terrain No 4, étant le côté au-dessus vers la rue Girod. Les magasins et les dits terrains portent les Nos 84, 86 et 88 rue Tchoupitoulas.

Le terrain 6 touche aux précédents à l'arrière et mesure 22 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Lafayette sur 66 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles. Le magasin sur le dit terrain porte le No 62 de la rue Lafayette.

Les dits terrains sont bien connus et sont d'excellents emplacements pour le commerce, étant juste un peu plus haut que les établissements de E. J. Hart & Cie et H. R. Gogreve. Ils sont occupés comme suit: Albert Mackie, épicier, occupe les Nos 84 et 86 de la rue Tchoupitoulas et le No 62 de la rue Lafayette, au loyer de $110 par mois; et le No 88 Tchoupitoulas est occupé par la compagnie "National Oil Works Co" à $35 par mois, bail expirant le 30 septembre 1888.

2° Le magasin au coin nord-ouest des rues Commerce et Lafayette dans le carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, et mesure 32 pieds 8 pouces de façade rue Commerce, 87 pieds 4 pouces de profondeur et de façade rue Lafayette, 87 pieds 5 pouces de profondeur du côté opposé et 32 pieds 1 pouce de largeur à l'arrière; le magasin est en briques, à deux étages, est bâti exprès pour un entrepôt ou manufacture; il est adjacent au moulin à riz de MM. Lyon & Daniel et est loué $25 par mois.

3° La rangée de huit maisons en bois dans le Quatrième District de cette ville carré borné par les rues Seconde, Première, St David et Liberté; il y a quatre terrains désignés par les Nos 13, 14, 15 et 16; ils se touchent et mesurent chacun 26 pieds de façade rue Seconde. Les Nos 13, 14, 15 et 16 se touchent et mesurent chacun 26 pieds de façade rue Seconde et les Nos 13, 14 et 15 ont chacun 70 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No 13 forme le coin des rues Seconde et Liberté, et le terrain No 16 a 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Cette propriété est dans le même carré d'îlet que l'église catholique St. François de Sales et a l'avantage d'être à proximité d'un marché, d'écoles, de chemins de fer pour rendre la propriété attrayante à des locataires à des taux rémunérateurs.

Conditions—Un tiers ou plus, au gré des acheteurs, comptant; le reste, s'il y a une balance, en billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication, payables à un et deux ans de date, garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur sur la propriété, avec les clauses ordinaires de 5 pour cent, pour honoraires d'avocat, assurance des propriétés bâties, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1888, et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de Vente au frais des acquéreurs pardevant James I. Woulfe, notaire.

7mars—7 19 24 31—7avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Petit cottage No 487 rue Gravier.

Succession de John Janeway.

No 20 671—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 avril, 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 2 mars 1888, il sera vendu à l'encan.

Le cottage No 487 rue Gravier, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Miro et Tonti. Le lot est le No. 2 et mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le cottage est recouvert en ardoises, a 2 chambres, cuisine et citerne détachées avec grande cour sur le côté et au fond; la propriété est louée par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit d'un et deux ans avec intérêt de 8 pour cent, liens du vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de 1888 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jas. Fahey, Esq., notaire.

6 mars—17 24 31—avril 7.

ANNONCE JUDICIAIRE

Ilet de terre bien amélioré dans la rue Washington, près Esplanade.

Succession de Candidé Casanova, veuve en premières noces de Wm H. Cobb et femme décédée de Joseph Beaulieu.

No 22,544—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 avril, 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 28 février 1888, il sera vendu à l'encan.

L'îlet de terre bien amélioré, dans le second district de cette ville borné par les rues Washington St Jean, Quatrième et Cinquième, composé de vingt-sept lots qui se touchent et mesurent ensemble 314 pieds 8 pouces 6 pouces de face à la rue Washington; 323 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue St Jean; 197 pieds 2 lignes de face à la rue Quatrième et 366 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Cinquième, le tout plus ou moins. Les améliorations comprennent une maison à un étage avec environ 7 chambres, une cuisine détachée avec écurie, 2 citernes, etc. La propriété est à un terrain élevé près de la rue de l'Esplanade et les terrains du Jockey Club et à proximité de quatre lignes de voies ferrées.

Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à un crédit d'un et deux ans avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, privilège du vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles. Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1888, et faire un dépôt au comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Joseph Duvignau, notaire.

14 mars—18 31—avril 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE

La résidence élégante de feu Alfred Penn,

No 2 rue South, face à la Place Lafayette, entre Camp et Church, à l'encan, à des conditions libérales.

Succession d'Alfred Penn.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 3,8[illegible].

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau: No. 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 21 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 mars 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La résidence en briques à trois étages, admirablement située, No 2 rue South, dans l'ilet borné par les rues Camp, Girod, Church et South. Le terrain mesure, à peu près, 50 pieds de face sur les rues South et Girod, sur une profondeur de 150 pieds, s'étendant au travers d'une rue à l'autre.

Cette maison de résidence qui a été bâtie par feu M. Penn, pour en faire sa demeure élégante et permanente; elle est donc parfaite sous le rapport et de la distribution et du fini des pièces, et réunit solidité et confort. Au premier étage, il y a deux vastes salons, une spacieuse salle à manger, un grand office, cuisine, une blanchisserie, écurie pour voiture à l'arrière, quatre belles chambres à coucher, chambre à bain, cabinet d'aisance et un large corridor au deuxième étage, avec galeries et chambres sur la galerie. Le troisième étage ... d'appartements que le deuxième. Manteaux de cheminée en marbre, gaz partout, citerne, bydrant, cour pavée.

La propriété est louée jusqu'au 3 septembre 1888 au taux de $2400 par an et ne pourra être visitée que par les personnes auxquelles les encanteurs auront donné une autorisation écrite.

La résidence fait face au Lafayette Square et permet de voir toutes les bâtisses du voisinage, une des plus attrayantes qui soient pour une demeure vaste et centrale.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à crédit de un et deux ans en paiements égaux, portant un intérêt de 7 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement, avec la clause pénale de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets; les billets devant être garantis et la police transférée aux détenteurs des billets; le tout garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur, privilège et toutes les clauses usuelles; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues en 1888, et un dépôt de 10 0[0 comptant sera exigé au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 mars—20 31—avril 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et résidence No 63 rue Patterson,

A Algér, 5ème district.

Succession de Philip Schaefer.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 23,160.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du [illegible] 1888, il sera vendu à l'encan—

Le magasin et la maison de résidence No 63 rue Patterson, à Alger, dans l'ilet borné par les rues Patterson, Lavergne, Delaronde et Verret. Le lot est désigné comme le No 4 et mesure, au pied français, 30 pieds de face à la rue Patterson, sur 108 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles. La maison se compose d'un grand magasin sur la façade, d'une salle à manger, et de 4 chambres, avec magasin sur le fond, citerne, etc., et de l'autre côté du terrain, un édifice séparé à deux étages avec quatre chambres. Cette propriété est située entre les ferries et est dans le centre des affaires du district.

Conditions: Un tiers au plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an, garanti par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur et toutes les clauses de garantie ordinaires pour honoraires d'avocat, assurance, etc. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour 1888 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant James Fahey, notaire.

11 mars—11,24,31—avril 3 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

35 magnifiques vaches laitières.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 4 avril 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin, aux Abattoirs, près des Casernes—

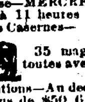

35 magnifiques vaches laitières, toutes avec des veaux.

Conditions—Au dessous de $50 comptant, et au-dessus de $50, 6 mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 1eravril—

Charmante résidence rue Robertson No 421 près du marché St-Bernard et des chars de la rue Claiborne.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 7 avril 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles, Nos 72 et 74.

Cette jolie propriété située dans le Troisième District, dans l'ilet, borné par l'avenue St-Bernard et les rues Villeré, Robertson et Annette, mesurant 30 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Robertson, sur une profondeur vers la rue Annette de 160 pieds 3 pouces, 51 pieds de profondeur sur la ligne opposée, de là ouvrant à angle droit 1 pied 9 pouces sur une ligne parallèle à la rue Robertson, sur une seconde profondeur de 110 pieds 3 pouces jusqu'à la ligne du fond qui mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de largo, ensemble une jolie résidence à étage, couverte en ardoise, contenant au premier étage, deux salons avec porte à coulisse, salle à manger, vestibule et trois pièces touchant à la maison principale, lieux d'aisance, chambre à bain, etc., etc.

A l'étage supérieur vestibule, six chambres à coucher, galeries sur le devant à chaque étage ainsi que sur le côté et derrière; hangar pour bois et charbon, deux belles cuves en fer fournissant l'eau aux deux étages, installation de gaz, cour en partie briquetée et une jolie grille en fer sur la façade. Voir le plan à la Bourse. Le tout en très bon état.

Conditions—Un tiers au lavange comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt de date. L'acquéreur se soumettra aux clauses pénales d'usage et déposera 10 0[0 du montant du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1888.

31 mars—

30 Belles vaches laitières.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 5 avril 1888, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'écurie de M Jean Gisconet, rue Clarke, entre les rues Bienville et Dumaine, près de la machine à dessécher et l'avenue Hagan.

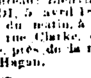

Trente belles vaches laitières, une vingtaine avec jeunes veaux et les autres sur le point de vêler.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés à la place.

30 mars—

Résidence à étage rue Liberté No 414 près du Marché Keller.

Magnifique terrain, dans un bon voisinage, formant le coin aux rues Galvez et Kerlerec

Un ilet de terre faisant face à la rue du Canal.

Terrains vacants dans le Second, Troisième Districts et dans la ville de Carrollton.

Succession de Robert Joseph Ker.

No 20 015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 7 avril 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 30 janvier 1888, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° **Deux certains lots de terre**, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos [illegible] de l'ilet compris entre les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Felicité, lesquels lots de terre mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Liberté, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une maison basse élevée, à étage, contenant quatre chambres et galeries et un logis contenant deux chambres, cinq cités et lieux d'aisance. Toutes les mesures ... dans la cour des mesures anglaises.

SECOND DISTRICT.

2° Trois lots de terre ... désignés par les Nos 1, 2 et 3 ... dans l'ilet compris entre les rues Canal, Douane, Clarke et l'avenue Hagan, lequel lot de terre mesure 27 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue du Canal, même façade à la rue de la Douane, 313 pieds 4 pouces de face à l'avenue Hagan et la même façade à la rue Clarke.

3° Deux lots de terre situés dans le même district, faubourg Jackson, désignés par les Nos 2 et 4 de l'ilet No ... Lesquels lots de terre mesurent chacun 3... pieds de face à la rue St Louis entre les rues Dolhonde et St Patrick sur 111 pieds 5 pouces de profondeur et borné par la rue Conti.

4° **Seize lots de terre** situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusive ... entre les rues David, St Peter, Toulouse et avenue de Carrollton. Les ... mesures ... les dimensions suivantes, savoir:

Les lots Nos 1 et 10, 33 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton; les lots Nos 2 à 9, 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue Carrollton et tous les autres lots ont 120 pieds de profondeur ... Nos 11, 12, 13, 14 et ... 20 pieds de face à la rue St Pierre sur 12... pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur et les lots Nos 16 33 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St Pierre sur 120 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur.

5° **Dix certains lots de terre** situés dans le même District désignés par les Nos 6 ... 11, 15, 16, 17, 20 et 22 dans l'ilet compris entre les rues Cortez, Bienville, Conti et Tonti. Lesquels mesurent, savoir: Le lot No 6, 34 pieds 7 1[2 pouces de face à la rue Conti sur 102 pieds 4 1[2 pouces de profondeur. Les lots Nos 7 ... chacun 31 pieds 4 ... de face à la rue Conti sur 102 pieds 4 1[2 pouces de profondeur.

Le lot No 8, formant encoignure aux rues Conti et Tonti ...

Les lots Nos 10 et 11 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Tonti sur 128 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

Le lot No 19 formant l'encoignure des rues Bienville et Cortez et mesure 34 pieds 3 pouces de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 1[2 pouces de profondeur et face à la rue Cortez.

Les lots Nos 20, 21 et 22 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Cortez sur 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

TROISIÈME DISTRICT.

6° Cinq lots de terre contigus situés dans le 3me District de cette ville, désignés par les lots Nos 22, 23, 24 et 25 dans l'ilet compris par les rues Galvez, Columbus, Kerlerec et Johnson et ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No 25 formant l'encoignure des rues Galvez et Kerlerec et mesure 36 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Kerlerec, 25 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Galvez, 25 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Kerlerec ... sur la ligne de la rue Columbus et 31 pieds 6 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 24 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez, 75 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers le lot No 25, 82 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 31 pieds 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 23 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez, 82 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 24, 89 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 31 pieds 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 22 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez, 89 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers le lot No 23, 96 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 31 pieds 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 8[illegible] pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Galvez, 153 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur vers la ligne du lot No 22, 100 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue Columbus, de là se rétrécissant à angle droit 31 pieds 4 pouces 2 lignes vers la rue Kerlerec, de là sur une seconde profondeur de 48 pieds 10 pouces 4 lignes sur une ligne vers la rue Columbus et 47 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne du fond.

7° Un lot de terre de forme triangulaire, situé dans le même district, désigné par le No 3, dans l'ilet renfermé par les rues Rocheblave, Kerlerec, Columbus et Dorgenois, lequel lot de terre mesure 22[illegible] pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de 82 pieds 8 pouces 3 lignes du côté du No 2 et 237 pieds 4 pouces 7 lignes sur l'autre côté du triangle.

8° Un lot de terre situé dans le même district et ville, désigné par le No 2, dans l'ilet renfermé par les rues Rocheblave, Kerlerec, Columbus et Dorgenois, mesurant 37 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Rocheblave, 39 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 96 pieds 5 pouces 6 lignes sur le côté du lot No 1, et 82 pieds 8 pouces 3 lignes du côté du lot No 3.

DANS LA VILLE DE CARROLLTON.

9° Douze lots de terre situés dans la ville de Carrollton, faisant maintenant partie de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 20, 21, 22, 23 et 24, dans l'ilet No 18, renfermé par les rues de la Levée, Anne, Adams et Hillary; les lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds 7 pouces de face à la rue Anne sur 100 pieds de profondeur; le lot No 1 forme l'encoignure aux rues Adams et Anne.

Les lots Nos 11 et 12 mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 9 lignes de face à la rue Adams, sur 137 pieds 6 pouces de profondeur; le lot No 24 forme l'encoignure des rues Levée et Adams et mesure 80 pieds 1 pouce de face à la rue Levée, 65 pieds sur la ligne de division du lot No 23 et 101 pieds sur la ligne de division du lot No 12.

Le lot No 23, 30 pieds de face à la rue de la Levée sur 68 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 24, 94 pieds sur la ligne de division du lot No 22 et 40 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 22, 30 pieds de face à la rue de la Levée sur 100 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 21, 94 pieds sur la ligne de division du lot No 23, 19 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne de division du lot No 13 et 17 pieds sur la ligne de division du lot No 14, et les lots Nos. 20 et 21 mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue de la Levée sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans au crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses de sécurité d'usage. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888.

Acte de ventes pardevant Henry E. Ker, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent sur le montant des adjudications sera exigé comptant sur les lieux.

7mars—7 10 17 24 31—7avril.

W. H. Grahamcontre Mathew Durban

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No. —En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI 7 avril 1888, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

27 mars—27—avril 3 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

IMPORTANT!

Vente d'actions.

Succession de Joseph H. Oglesby.

No 23,201—Cour Civile de District paroisse d'Orléans. Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—JEUDI, 5 avril 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 mars 1888, il sera vendu à l'encan, à savoir—

1° Dix actions du Times Democrat Publishing Company.

2° Dix actions du Crescent Insurance Company of New Orleans.

3° Cinq actions du New Orleans Sugar Shed Company.

4° Une action de La Variété Association.

Conditions—Comptant avant transfert.

25 mars—25, 31—avril 5

GRANDE VENTE

—DE—

Résidences,

Emplacements d'affaires,

Terrains, Ilets de terre,

— Situés dans les —

Premier, Deuxième, Troisième, Quatrième et Sixième Districts de la Nouvelle-Orléans,

Pour le compte des héritiers absents de feu S. H. Davis Jr.

A des conditions faciles à long crédit.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 14 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, près Gravier, il sera vendu à l'encan—

1. Plusieurs propriétés désirables dans le Premier, Quatrième et Sixième Districts, et les propriétés qui suivent:

DANS LE DEUXIÈME DISTRICT

2° Deux terrains, avec une maison en bois à un étage, rue Hôpital entre Miro et Tonti.

3° Une maison en bois à un étage, connue par le No 69 rue Franklin.

4° Une maison en bois à un étage, connue par le No 64 rue Tremé.

TROISIÈME DISTRICT.

5° Une grande résidence en bois à deux étages, avec deux terrains, connue par le No 107 Champs Elysées, entre Marais et Tonti.

6° Une maison en bois rue Kerlerec, avec deux terrains sur la rue Kerlerec, près Miro.

7° Deux maisons en bois Nos 3 rue Montégut.

8° Maison en bois rue Canal St-Bernard, entre Prieur et Roman.

9° Trois maisons en briques à un étage, Nos 49, 50 et 51 rue North Peters, près les Champs Elysées.

10° Deux maisons en bois à un étage dans l'ilet borné par les rues Royale, Chartres, Clouet et Montégut. Pour les mesurements des terrains et plus amples informations, voir les plans qui sont exposés à la Bourse des Encanteurs, et les descriptions des annonces de Paul Andry, dessinateur exposés à la Bourse des Encanteurs, et les descriptions des annonces dans le Times-Democrat.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec 7 pour cent d'intérêt, etc., etc.

Les actes de ventes pardevant Edgar Grima, notaire.

24 mars—21 31—avril 7 14

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Troisième District—Trois terrains de valeur

Succession de Edward Connelly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 23,508

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI 14 avril 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District de l'Hon N. H. Rightor, juge ... pour la paroisse d'Orléans, dossier 23,508, daté du 7 mars 1888, ... il sera vendu pour le compte de la succession ci-dessus ... savoir:

Trois lots de terre avec les améliorations ... toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 206 borné par les rues Kentucky, Alexandre, Remparts ... désignés par les Nos 14, ... mesurent ... 27 pieds de face ... 5 pouces ... et 6 lignes, le lot No 16 ... l'encoignure des rues Remparts et Alexandre ... Kentucky et mesure 27 pieds 3 pouces de face à la rue Remparts ... 6 pouces ... lignes ... de profondeur ... 6 pieds ...

Les mesurements ci-dessus ... conformément à un plan ... de A. Hoffman, voyer, en date du ... mars 1888.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sera exigé pour le prix de la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1888.

11 mars—11 13 18 25—avril 1 4 14 avril

ANNONCE JUDICIAIRE

Excellents placements d'argent, aux conditions les plus abordables; un tiers ou plus comptant.

Entrepôt de valeur et maison de résidence dans le premier district.

La maison de résidence en briques à trois étages No 165 rue Foucher, aujourd'hui Constance.

Le terrain de valeur avec les bâtisses contiguës à la propriété précédemment citée.

La propriété de valeur en-tre ... No 70 rue Delord.

Les bâtisses et le terrain de valeur attenant à l'entrepôt ci-dessus.

Succession de J. S. Aitkens et de Mme Catherine Aitkens, sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossiers Nos 5 417 et 21 375.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu de divers arrêts de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de ... Aitkens ... en date du ... décembre 1887, Dossier No 21 375 ... et autres ... de Mme ... Aitkens ... division C. daté du 25 janvier 1888, Dossier No 5417, pour le compte des successions de J. S. Aitkens et de Catherine Aitkens, sa femme, à l'encan il sera vendu—

1° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville dans le carré borné par les rues Magazine, Foucher, Delord et Poeyfarre, et désignés par les Nos 15 et 16 sur un plan de ... voyer, daté du 21 novembre 1846 ... comme plan No 46 dans le livre des plans No 2, en l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville. Pour référence. Les dits terrains se touchent et mesurent chacun 24 pieds 2 pouces et 6 lignes de façade rue Foucher sur 115 pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles, avec le dit lot ... à l'arrière par un autre ... 11 pieds 11 pouces de largeur ... dont l'usage ... de la rue ... le dit ... tous mesures américaines.

Les améliorations consistent en une maison de résidence en briques, à deux étages, portant le No 165 de la rue Foucher, aujourd'hui rue Constance; aussi de hangars et de bâtisses de dépendances.

2° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Louisa, aujourd'hui Calliope, Delord et Pearl, aujourd'hui Commerce, désigné par les Nos 7 et 8, et mesurant au pied américain, comme suit:

Le terrain No 8 touche au terrain No 9 et mesure 22 pieds 5 pouces 6 lignes de façade rue Delord; 25 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la limite inférieure; 73 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur du côté du terrain No 9 et 82 pieds 6 pouces de profondeur du côté du terrain No 7.

Le terrain No 7 touche au terrain No 8 et mesure 22 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Delord; 20 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière; 82 pieds 3 pouces de profondeur du côté du terrain No 9; 91 pieds 4 lignes de profondeur de l'autre côté vers la rue Tchoupitoulas.

Les améliorations comprennent un entrepôt à un étage en briques portant le No 70 rue Delord.

Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins et d'après des plans récents de Stewart et Hoffman, voyers, en date de décembre 1887, et aujourd'hui montrés sur les lieux de la vente.

Aussi, à la même heure et au même endroit, sera vendu le banc No 28 de l'Eglise St-Patrick, rue Camp, près Girod.

Et un lot de comptes ouverts, d'après la liste entre les mains de l'encanteur.

Conditions—Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 0[0 d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de garantie. 10 0[0 payables comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais des acquéreurs qui paieront les taxes dues et exigibles en 1888.

7 mars—7,11,18 25 mars—1,7 avril

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété dans le Sixième District.

Succession de Mme Elizabeth Brettbauer, veuve en premières noces de Michel Clark et épouse de George Alexander.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 23,398.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet, MARDI, 17 avril 1888, à 10 heures A. M., à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commerciale Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 1er mars 1888, Dossier No 22,272 pour le compte de la susdite succession, il sera vendu—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Preston, Calhoun et Market et la propriété Foucher, désigné par la lettre "A" et mesurant 81 pieds et 6 lignes de face à la rue Preston et à la rue Market, 88 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la propriété Foucher, pouce et 3 lignes sur la ligne qui la divise du lot "B" et une largeur de 81 pieds 6 pouces dans le fond, et est composé d'une portion des lots 18, 19 et 26, sur un plan annexé à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire, le 12 juin 1867.

Aussi—A la même heure et emplacement, il sera pour le compte de la même succession, il sera vendu—

Un lot de propriétés mobilières, conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier de l'Hon. Cour ci-dessus décrite.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1888.

16 mars—16, 23, 30—6, 13, 17 av.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE

Sur l'avenue St. Charles, un emplacement charmant, pour bâtir, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, 96x150 pieds de face à l'avenue St. Charles, 66 1[2x192 pieds face à l'avenue de la Louisiane.

Succession Samuel F. Blanc, décédé.

A l'encan, avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 28 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 27 mars 1888, Dossier No. 23,304 pour le compte de la succession de Samuel F. Blanc, décédé, il sera vendu à l'encan ce qui suit:

SUR L'AVENUE ST-CHARLES.

1° Trois terrains de valeur, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles, les rues Carondelet, Toledano et l'avenue de la Louisiane, désignés par les Nos 1, 2 et 3 qui se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur de 150 pieds, bien élevés et avec de jolis arbres.

SUR L'AVENUE DE LA LOUISIANE.

2° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et se touchant sur la ligne du fond désigné comme Nos 4 et 5. Le lot No 4 mesure 30 pieds de face et le lot No 5, mesure 33 pieds 6 pouces de face, les deux terrains sur l'Avenue de la Louisiane sur une profondeur de 192 pieds le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, au pied américain, conformément à un plan qui sera exposé au placement de la vente.

Les améliorations sur les lots 4 et 5 consistent en un cottage, avec cuve, hangar, etc., et plusieurs arbres, entourages, etc.

Les cinq lots ci-dessus représentent au public un charmant, éligible emplacement à bâtir, en la ville de la Nouvelle Orléans.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans avec huit pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses de garanties usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1888, en sus du prix de leur enchère et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

28 mars—28—avril 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage en bois,

Au coin des rues Zimple et Clinton.

Huit beaux terrains,

Propres à bâtir, touchant au cottage précédent,

A Carrollton, Septième District

Succession de John Reilly, décédé.

A vendre par terrain,

A un long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 21 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 août 1886, docket No 12,066, pour le compte de la succession de John Reilly, décédé, et sera vendu à l'encan—

Neuf certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton) dans l'ilet No 121, borné par les rues Zimple, Third, Clinton et Hillary, désignés par les Nos 12 à 20 inclusivement, qui se touchent et mesurent comme suit: Les lots Nos 12 et 20 mesurent chacun 32 pieds de face et les lots 13 à 19 inclusivement chacun 30 pieds de face sur la rue Zimple, sur une profondeur de 120 pieds chacun. Le lot No 12 forme l'angle des rues Zimple et Hillary, et le No 20 l'angle des rues Zimple et Clinton.

Les améliorations sur le lot No 20 consistent en un **cottage en bois**, avec trois chambres, citerne, hangar, etc.

Cette propriété se trouve dans un quartier florissant, à quelques pas seulement de l'avenue St. Charles et le terrain est élevé, etc.

Les mesures ci-dessus sont toutes en plus ou moins et conformément à un plan par William Tyler et Patton, architectes, que l'on pourra voir le jour de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, avec 8 pour cent intérêt à partir du jour de la vente, hypothèque spéciale et privilège du vendeur, et toutes les clauses ordinaires de garantie, 10 pour cent de l'acquéreur payé comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera en outre du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18mars—18 25—1,8,15,21avril

Succession de Duncan F. Kenner.

No 21 664—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

La propriété de choix et attrayante

CONNUE COMME LA—

RÉSIDENCE BRINGIER,

Occupant toute la façade de l'ilet sur la rue Carondelet, entre Melpomène et Terpsichore.

Avec façades sur les rues Baronne, Melpomène et Terpsichore.

Intérêt dans la Presse à Coton Southern.

Terrain rue St. Philippe.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu de trois ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent sur un congé, dates respectivement le 28 déc. 1887 et le 9 janvier 1888, et avec consentement des parties intéressées, il sera vendu à l'encan, à savoir:

1° **Une portion de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Terpsichore et Melpomène, et connue comme la résidence Bringier, et mesurant 255 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Carondelet, 253 pieds 6 pouces sur la rue Baronne, 112 pieds 6 pouces sur la rue Melpomène, et 120 pieds de face sur la rue Terpsichore et 120 pieds de face sur la rue Baronne.

Le tout devant être subdivisé en terrains et vendu conformément à un plan exposé à la Bourse des Encanteurs.

2° **La trente-deuxième partie indivise** de cette portion de terre et les bâtisses qui s'y trouvent connue comme le Southern Cotton Press, à savoir:

(a) Un îlet de terre dans le Premier district de cette ville, borné par les rues Claiborne, Willow, Poydras et Lafayette, et

(b) Un autre îlet de terre situé dans le même district borné par les rues Poydras, St Magdalène, Lafayette, et Ste Adeline.

3° **Un lot de terre irrégulier** situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tremé, St Philippe, Rocheblave et Tonti, mesurant 38 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue St-Philippe, 96 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 169 pieds 4 pouces 4 lignes sur la côté qui se trouve après Tonti et 161 pieds 2 pouces 6 lignes sur le côté qui se trouve après la rue Rocheblave.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, la portion à crédit sera garantie par des billets de l'acquéreur à son propre ordre, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermera la clause de 5 pour cent pour frais d'avocats. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur, avec toutes les clauses usuelles et habituelles. Les taxes dues et exigibles en 1888 devront être payées par les acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire public. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

4mars—4,10,17,24,31—7avril

PAR VINCENT & CO.

VENTE JUDICIAIRE.

Kurshcedt et Bienvenu vs. Leurs Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,836.

PAR VINCENT & Co., ALEX LEVY encanteur—Il sera vendu, MARDI, 3 avril 1888, à 10 heures A. M. par ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 22,836, dans l'affaire ci-dessus du 13 mars 1888, au local No 112 et 114 rue Camp—

Tous les biens des insolvables conformément à un inventaire déposé à mon bureau, consistant en partie de quincailleries, devanture de cheminées et accessoires et le contenu du ... de marbre, rue du Camp, entre Poydras et Lafayette.

22 mars—22 [illegible]

VENTE JUDICIAIRE.

Kurshcedt et Bienvenu vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,836.

PAR VINCENT & CO—ALEX LEVY, encanteur—Il sera vendu MARDI, 3 avril, à 10 heures a. m., en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 22,836, dans l'affaire ci-dessus—

Les droits d'occupation:

1° Du rez-de-chaussée de la bâtisse No 112 rue Camp, avec bail expirant le 1er octobre 1888.

2° La bâtisse en briques No 114 rue du Camp, avec bail expirant le 30 septembre 1888.

3° Les terrains en usage par les insolvables comme un chantier de marbre sur la rue du Camp entre Poydras et Lafayette avec bail expirant le 30 avril 1890.

Les dits droits d'occupation seront vendus pour du comptant et sans aucune obligation de la part de l'acquéreur de payer aucun argent de loyer autre que le montant de son enchère pour le dit droit d'occupation.

22 mars—22,26,31—avril 3

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Propriétés de valeur dans le Deuxième

—ET LE—

Troisième Districts.

Nos 366 et 368 rue Amour, entre St. Antoine et Mystérieuse. Une maison en bois à double corps de logis à un étage.

No 257 rue de Chartres, entre les rues Ursulines et St. Philippe, près de l'EGLISE ST. MARIE. Elégante résidence en briques à deux étages avec attic pour famille.

Succession de Salvador Fernandez.

No 11,937—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale.—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, il sera vendu, à l'encan, **à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre le Commercial Place et la rue Gravier**, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 5 mars 1888 par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession, ci-dessus, la propriété de valeur décrite ci-après, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et servitudes et privilèges y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues **Amour, St-Antoine, Craps et Mystérieuse**, mesurant en mesure américaine 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Amour, 32 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne du côté vers la rue St Antoine; 90 pieds 9 pouces 11 lignes sur l'autre ligne de côté et 21 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur au fond, d'après un plan de Louis H. Pilié daté le 13 mai 1850, et déposé au bureau de P. E. Laresche, ex-notaire en cette ville. Etant la même propriété acquise par le feu Salvador Fernandez de Vincent Galoso, d'après un acte passé pardevant A. Chiapella, notaire, le 6 février 1856, Enregistré au bureau des aliénations de cette paroisse, dans le livre No 64 folio 629.

Les améliorations comprennent une maison à double corps de logis en bois à un étage avec 4 chambres, cuisine en bois avec 2 chambres, waterworks, lieux d'aisance, etc., connue par les numéros municipaux 366 et 368 rue Amour.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No 40, borné par les rues **Chartres, St. Philippe, Royale et Ursulines.** Le dit lot ... mesurant ... 2 pieds ... pouces ... 128 pieds et 7 pouces sur la ligne de côté vers la rue St Philippe et sur la ligne de côté vers la rue des Ursulines, une profondeur comme suit: Une première profondeur de 65 pieds et 10 pouces, à laquelle profondeur la propriété s'élargit de 2 ... et ensuite une seconde profondeur de ... 24 pieds et 6 pouces, où il se rétrécit de ... pieds et 3 pouces et une troisième profondeur de ... pieds et 3 pouces et une largeur au fond de 29 pieds 9 pouces et 2 lignes; étant la même propriété acquise par Salvador Fernandez de Joseph Sarrat, d'après un acte pardevant L. T. Caire, ex-notaire en cette ville, à la date du 20 mars 1843, enregistré au bureau des aliénations dans le livre 34, folio 73.

Les améliorations comprennent une élégante résidence de famille, en briques, à deux et à demi étages avec attic. No 257 rue de Chartres ayant 6 pièces sur la rue, un cabinet et une salle à manger, un grand corridor au rez-de-chaussée, 4 chambres à coucher et corridor à l'étage supérieur et 2 chambres dans l'attic; une cuisine en briques à deux étages avec 4 chambres au rez-de-chaussée et 4 chambres à l'étage supérieur, pour serviteurs et buanderie, citerne, waterworks, allée sur le côté, etc.

Etant à proximité de l'Eglise Ste-Marie, du Marché Français et à proximité de plusieurs lignes de chars, école, église, etc.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un et deux ans, en billets des acquéreurs, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur et la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès pour la perception du billet. Les dépôt de 5 0[0 des frais d'achat seront exigés.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888 et déposeront au moment de l'adjudication de 10 pour cent du montant de son enchère.

Acte de vente pardevant James Fahey, Ecq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

6mars—6,10 17 24 31—7 avril

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un morceau de terre de valeur dans la paroisse Calcasieu.

Dans l'affaire de la Veuve P. F. ... vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 15,426.

Vente de syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 28 février 1888, ... prescrivant la vente de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain morceau de terre, dans la paroisse Calcasieu, Etat de la Louisiane, désigné comme lots 2, 3 et 4, de la section ... township ... range ... fractionnelle 15 ... deux ouest, et ... au sud-ouest, ayant 151 acres et 26/100 ... un acte.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé sur les lieux, pour lier la vente.

1er mars—1,3,10,17,24,31—avril 7

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence désirable à 2 étages dans le Sixième District ...

Terrains touchant à la propriété ci-dessus.

Succession de Patrick Donnelly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 22,656.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 30 décembre 1887 et en vertu d'un jugement portant la même date ... amendé le dit ordre du 30 décembre 1887, ... prescrivant la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 272 borné par les rues Foucher, Aline, Chesnut et Camp, désigné par le No 10 et mesurant 31 pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages ...

2° Un autre lot de terre dans le même district désigné par le No 11 et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut, sur une profondeur de 125 pieds et de face à la rue Foucher et ses deux rues formant l'encoignure entre lignes parallèles.

3° Un autre lot de terre dans le même ilet désigné par le No 12, touchant au No 11, et mesurant 31 pieds 3 pouces à la rue Chesnut, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même ilet, désignés par les Nos 13 et 14 mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois solidement bâtie, à deux étages et deux corps de logis avec cuve en ardoises, avant trois chambres de façade et cuve, etc. Les ... salles au ... chambres ... sur la façade, entourée par des arbres et plantes, étant à proximité de plusieurs lignes de chars, marché, école, église, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit, à 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque spéciale, et lien du vendeur portant les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt et 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour la collection.

Acte de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, au frais de l'acquéreur.

L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé pour lier la vente.

11 18 25—avril 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu du magasin de Quincaillerie, Comptes courants, Baux, ...

Dans l'affaire de Wm H. Hey vs. ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A., No 23,483. Syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18, rue Bourbon—LUNDI, 9 avril 1888, à 11 heures A. M., sur les lieux, No ... d'Orléans entre Marais et Villeré en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la dite Cour, daté du 23 mars 1888 ... pour la vente de la propriété ci-après décrite:

Le contenu du dit magasin comprenant un assortiment général de quincailleries, ... huiles, etc., etc. Aussi, un lot de comptes courants et le terme non expiré du bail du magasin à partir de la date de la vente au 1er septembre 1889 au taux de $[illegible] dollars par mois. L'acquéreur s'engagera, comptant le montant de son enchère à l'expiration ... ainsi qu'il est spécifié. Le tout si le ... enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

27 mars—3, 8 avril.

Succession de Mme Françoise Desalonge, Veuve de Charles E. Dubreuil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23 681—Division C. Attendu que Forester Dolhonde a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Françoise Desalonge, veuve de Charles E. Dubreuil, décédée, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

30 mars—3—4 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Edward ... vs. ses créanciers—No 23,62[illegible] Division A—Ordre de Cour ... la cession des biens du pétitionnaire Edward ... Hall soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robert J. ... notaire, en cette ville, le JEUDI, 5me jour d'avril 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, ... un syndic, ... [illegible]